

## eCH-0069 – Norme de contenu SwissDIGIN pour la facturation électronique (E-Invoicing)

<b>Nom</b>	Norme de contenu SwissDIGIN pour la facturation électronique (E-Invoicing)
<b>eCH-nombre</b>	eCH-0069
<b>Catégorie</b>	Norme
<b>Stade</b>	Déployé
<b>Version</b>	4.2.0
<b>Statut</b>	Approuvé
<b>Date de décision</b>	2024-01-30
<b>Date de publication</b>	2023-12-19
<b>Remplace la version</b>	4.0 – Minor Change
<b>Conditions préalables</b>	Aucune
<b>Annexes</b>	Aucune
<b>Langues</b>	Allemand (original), français (traduction)
<b>Auteurs</b>	swissDIGIN
<b>Éditeur / distribution</b>	Association eCH, Räffelstrasse 20, 8045 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 <a href="http://www.ech.ch">www.ech.ch</a> / <a href="mailto:info@ech.ch">info@ech.ch</a>

### Condensé

La norme eCH «Norme de contenu SwissDIGIN pour la facturation électronique (E-Invoicing)» fait entièrement référence à la «Norme de contenu pour la facturation électronique» de swissDIGIN. La version publiée par swissDIGIN fait foi.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Situation de départ</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>Statut</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Normes référencées</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Exclusion de responsabilité – droits de tiers</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Droits d’auteur</b> .....	<b>4</b>
	<b>Annexe A – Collaboration &amp; vérification</b> .....	<b>5</b>
	<b>Annexe B – Modifications par rapport à la version précédente</b> .....	<b>5</b>

## 1 Situation de départ

La «Norme de contenu SwissDIGIN pour la facturation électronique (E-Invoicing)» définit les contenus d'une facture électronique. Elle a reçu le soutien de tous les Service Providers concernés et sert à coordonner toutes les parties impliquées en termes de contenu.

La «norme de contenu SwissDIGIN pour la facturation électronique (E-Invoicing)» vise à promouvoir l'échange électronique de factures entre les entreprises et les organisations en Suisse. Elle définit le contenu minimal des données de l'entête, des postes et du bas de page nécessaires à l'échange de factures électroniques à fournir par les émetteurs de factures du point de vue des destinataires de factures et des Service Providers, afin de permettre leur traitement en grande partie informatisé. La norme tient compte des exigences de la législation suisse.

### 1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

## 2 Normes référencées

La norme eCH «Norme de contenu SwissDIGIN pour la facturation électronique (E-Invoicing)» fait entièrement référence à la «Norme de contenu pour la facturation électronique» de swissDIGIN.

La version 4.2 publiée par swissDIGIN fait foi (<https://www.swissdigin.ch>).

### 3 Exclusion de responsabilité – droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

### 4 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Elle ou il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers..

## **Annexe A – Collaboration & vérification**

Groupe spécialisé GS1 swissDIGIN

[https://www.gs1.ch/de/netzwerk/fachgruppen#FG\\_swissDIGIN](https://www.gs1.ch/de/netzwerk/fachgruppen#FG_swissDIGIN)

## **Annexe B – Modifications par rapport à la version précédente**

- Simplification de la référence à la «norme de contenu pour la facture électronique».
- Suppression d'autres chapitres qui n'étaient pas liés au référencement